

Direction Générale des Services
JPB/CT/CS

N°451/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'une convention relative à une mission de conseil en organisation et ressources humaines au sein de la commune de Gonesse et signature de la proposition d'intervention portant sur un diagnostic des risques psychosociaux.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant la volonté de la Ville de solliciter le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines et pour effectuer un diagnostic des risques psychosociaux,

Considérant la convention n°22-07613 portant sur la mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne et sa proposition d'intervention n°22-11-11895 relative au diagnostic des risques psychosociaux.

DECIDE

- **De signer** avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France dont le siège social est situé 15 rue Boileau à Versailles, la convention et la proposition d'intervention jointes à la présente décision,
- **De lui régler** les honoraires afférents aux missions susvisées,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 16 décembre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **22 DEC. 2022**

Mis en ligne, le : **22 DEC. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe des Services
Corine TAILLER

Florence SANTA MARIA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande

Couronne d'une convention relative à une mission de conseil en

Objet de l'acte : organisation et ressources humaines au sein de la commune de Gonesse
et signature de la proposition d'intervention portant sur un diagnostic
des risques psychosociaux.

.....
Date de décision: 16/12/2022

Date de réception de l'accusé 22/12/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022DECISION451

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221216-2022DECISION451-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 451.pdf (99_AI-

095-219502770-20221216-2022DECISION451-AI-1-1_1.pdf)